



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD

Bundesamt für Migration BFM
Information & Kommunikation
Statistikdienst Asyl

3003 Berne-Wabern, le 22 janvier 2013



Statistique en matière d'asile

2012

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	6
Effectifs	9
Demandes d'asile	11
Demandes d'asile en comparaison internationale	13
Cas traités en première instance	14
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	15
Règlements du séjour et sorties du processus asile	16
Informations	19
Répertoire des tableaux	20
Répertoire des graphiques	20

Synthèse

Nombre élevé de demandes d'asile en 2012

Demandes d'asile et pays de provenance

Au cours de l'année 2012, 28'631 personnes ont déposés une demande d'asile en Suisse, soit 6'080 de plus que l'année précédente (+ 27,0 %). Il s'agit là du nombre de demandes le plus élevé depuis l'afflux record enregistré en 1999 (47'513 demandes).

Le principal pays de provenance des requérants est l'Erythrée avec 4'407 demandes, soit 1'051 de plus que l'année précédente (+ 31,3 %). Cette augmentation résulte notamment du fait qu'en 2011, plus de 2'500 Erythréens ont obtenu l'asile en Suisse et qu'une partie d'entre eux ont pu, en 2012, faire venir leur conjoint et leurs enfants, dans le cadre de la procédure d'asile, au titre du regroupement familial. En outre, le nombre élevé de naissances (642), c'est-à-dire de nouveau-nés dont les parents ont une demande d'asile en Suisse encore pendante, contribue également à la hausse du nombre de demandes.

Le Nigéria arrive en deuxième position avec 2'746 demandes, soit 851 de plus que l'année précédente (+ 44,9 %). Cette évolution repose avant tout sur la poursuite de la migration de personnes qui ont eu séjourné dans un autre pays européen, principalement l'Italie ou dans certains cas l'Espagne. Ainsi, compte tenu du débarquement au sud de l'Italie d'environ 60'000 personnes venant de l'Afrique en 2011, il a été escompté qu'une partie de ces migrants se rendent en Suisse. En effet, l'Italie, à l'instar d'autres pays du sud de l'Europe, pâtit de la crise économique actuelle. La demande en main-d'œuvre bon marché étant faible dans ce pays, de nombreux migrants qui y vivaient (illégalement) ont poursuivi leur chemin vers la Suisse. Ce cas de figure ne concerne pas uniquement les Nigériens, mais pratiquement tous les requérants du continent africain, toutes nationalités confondues. La grande majorité (près de 75 %) de ces personnes a pu être transférée vers un autre Etat européen en vertu de l'Accord de Dublin.

La Tunisie occupe la troisième place avec 2'239 demandes (- 335 demandes, - 13,0 %). Une bonne partie des requérants tunisiens est également venue en Suisse après avoir séjourné dans un autre Etat européen.

Avec 1'889 demandes (+ 672 demandes, + 55,2 %), la Serbie pointe à la quatrième place. Depuis fin 2009, les citoyens serbes, macédoniens et monténégrins et, depuis fin 2010, les ressortissants albanais et bosniens peuvent entrer dans l'espace Schengen sans visa. Comme au cours des années précédentes, des milliers de personnes provenant de Serbie, de Macédoine et de Bosnie et Herzégovine, dont bon nombre appartiennent à l'ethnie rom, ont également fait usage de la libre-circulation en 2012 afin de déposer une demande d'asile dans un Etat Schengen. Jusqu'à la fin de l'été 2012, la Suisse était une destination très prisée de ces migrants. Dans le courant du mois d'août 2012, les autorités suisses ont introduit la procédure en 48 heures pour ces requérants d'asile et ont supprimé les indemnités de voyage. Suite à ces changements, le nombre de demandes d'asile de ressortissants des Balkans occidentaux a chuté, passant de 781 demandes pour le mois d'août à moins d'une centaine pour les mois de novembre et de décembre 2012.

L'Afghanistan figure à la cinquième place avec 1'386 demandes (+ 334 demandes, + 31,7 %), suivi de la Syrie avec 1'229 demandes (+ 403 demandes, + 48,8 %), de la Macédoine avec 1'137 demandes (+ 211 demandes, + 22,8 %), du Maroc avec 931 demandes (+ 436 demandes, + 88,1 %), de la Chine avec 808 demandes (+ 112 demandes, + 16,1 %) et de la Somalie avec également 808 demandes (+ 172 demandes, + 27,0 %).

Une augmentation de plus de 100 demandes a été enregistrée pour la Géorgie avec 726 demandes (+ 355 demandes, + 95,7 %), la Bosnie et Herzégovine avec 515 demandes (+ 282 demandes, + 121,0 %), la Gambie avec 574 demandes (+ 238 demandes, + 70,8 %), la Guinée-Bissau avec 403 demandes (+ 185 demandes, + 84,9 %), le Tchad avec 198 demandes (+ 173 demandes, + 692,0 %), le Sénégal avec 316 demandes (+ 171 demandes, + 117,9 %), le Mali avec 226 demandes (+ 150 demandes, + 197,4 %), le Ghana avec 379 demandes (+ 144 demandes, + 61,3 %) et l'Algérie avec 762 demandes (+ 141 demandes, + 22,7 %). La hausse du nombre de demandes d'asile de ressortissants géorgiens coïncide avec la suppression du contrôle à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne par les organes de contrôle aux frontières biélorusses. Quant à la progression des chiffres relatifs aux demandeurs issus des pays d'Afrique, elle découle en premier lieu de la migration intraeuropéenne, répercussion directe de la crise économique qui contraint de nombreuses personnes à poursuivre leur migration après avoir séjourné en Italie principalement, ou en Espagne.

Outre la Tunisie, seule la Côte d'Ivoire affiche un recul supérieur à une centaine de demandes avec 128 demandes (- 105 demandes, - 45,1 %).

Cas réglés

Au cours de l'année 2012, 24'941 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 5'474 (+ 28,1 %) de plus qu'en 2011. L'asile a été accordé à 2'507 personnes (2011 : 3'711, - 32,4 %). En 2012, le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 11,7 % (2011 : 21,0 %). Dans 14'008 cas, une décision de non-entrée en matière (NEM) a été rendue (2011 : 9'688, + 44,6 %), dont 9'130 (2011 : 7'099, + 28,6 %) dans le cadre de la procédure Dublin (possibilité de transférer le requérant dans un autre Etat considéré comme compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). 4'928 demandes ont été rejetées (2011 : 4'281, + 15,1 %) et 3'498 demandes ont été classées (2011 : 1'787, + 95,7 %).

Les demandes d'asile sur lesquelles l'ODM n'entre pas en matière en raison d'un transfert vers l'Etat Dublin compétent sont traitées en priorité. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, aboutissent à des NEM ou à des décisions négatives, ne nécessitant pas de clarifications supplémentaires, et peuvent donc être rapidement réglées en première instance.

L'effectif en cours de décision (demandes d'asile pendantes en première instance) a augmenté en 2012 par rapport à l'année précédente de 5'285, passant à 18'979 demandes (+ 38,6 %).

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin régit la compétence de chaque Etat Dublin en matière de procédure d'asile. Il empêche qu'un requérant d'asile dont la décision négative est entrée en force ne dépose une nouvelle demande d'asile dans un autre Etat Dublin.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres Etats Dublin pour 11'029 personnes estimant que la procédure d'asile relevait, selon elle, de la compétence de ces Etats. Dans 9'328 cas, la demande a été acceptée ; dans 1'876 elle a été rejetée. 4'637 personnes ont pu être transférées par voie aérienne ou terrestre vers l'Etat Dublin compétent.

Au cours de la période passée sous revue, la Suisse a reçu 2'342 demandes de prise en charge émanant d'autres Etats Dublin : 1'186 ont été acceptées, 1'110 rejetées. 574 personnes ont été transférées dans notre pays.

Les expériences faites jusqu'ici avec l'accord d'association à Dublin sont positives. A ce jour, la Suisse a pu transférer nettement plus de personnes dans un autre Etat Dublin qu'elle n'a dû en reprendre en vertu de cet accord.

Départs par voie aérienne

Durant l'année 2012, au total 13'801 personnes ont quitté la Suisse par la voie aérienne sous la surveillance des autorités. Comparaison faite avec l'année précédente, ce chiffre effectue un bond de plus de 45 % (2011 : 9'461 départs). Cette forte augmentation s'explique essentiellement par la hausse du nombre de demandes d'asile et par l'intensification du processus d'exécution des renvois. De surcroît, par rapport à 2011, le nombre de départs volontaires a presque doublé (2011 : 3'022, 2012 : 5'965). Cette progression corrèle avec les départs nombreux de ressortissants d'Etats européens exemptés de l'obligation de visa, notamment la Serbie, la Macédoine et la Bosnie et Herzégovine. En effet, depuis le 21 août 2012, les demandes d'asile déposées par des personnes provenant de ces trois pays font l'objet d'une procédure accélérée (procédure en 48 heures). Au total, 13'801 départs ont été enregistrés : 77 % relèvent du droit de l'asile (LAsi ; 10'588 départs) et 23 % du droit sur les étrangers (LEtr ; 3'213 départs).

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2011	Fin 2012	+/- en%	Femmes	Hommes
Effectif dans le processus asile en Suisse	40'677	44'863	10.3	17'643	27'220
Effectif dans le processus procédure	16'915	21'709	28.3	7'530	14'179
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	13'694	18'979	38.6	6'739	12'240
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	3'221	2'730	-15.2	791	1'939
Effectif admissions provisoires	23'310	22'625	-2.9	9'907	12'718
Admissions provisoires ≤ 7 ans	10'055	9'424	-6.3	3'725	5'699
Admissions provisoires > 7 ans	9'353	9'158	-2.1	4'598	4'560
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	3'063	3'194	4.3	1'243	1'951
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	839	849	1.2	341	508
Total cas spéciaux	452	529	17.0	206	323
Suspensions (groupes)	0	0	0.0	0	0
Suspensions (individus)	377	460	22.0	183	277
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	75	69	-8.0	23	46
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	7'110	7'481	5.2	1'426	6'055
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	3'541	3'612	2.0	724	2'888
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	2'858	2'921	2.2	671	2'250
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	683	691	1.2	53	638
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	2'212	1'762	-20.3	330	1'432
Organisation du départ après procédure d'asile	1'714	1'295	-24.4	234	1'061
Organisation du départ sans procédure d'asile	498	467	-6.2	96	371
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/suspendus	464	431	-7.1	4	427
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	893	1'676	87.7	368	1'308
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	27'106	28'110	3.7	12'231	15'879
Réfugiés permis B	9'445	9'769	3.4	4'421	5'348
Réfugiés permis C	17'661	18'341	3.9	7'810	10'531
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	74'893	80'454	7.4	31'300	49'154

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)

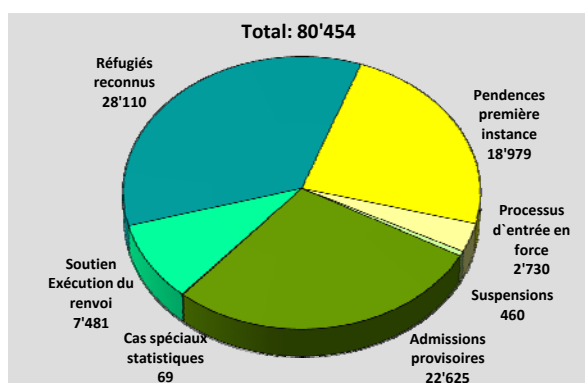
²⁾ Les données relatives aux réfugiés reconnus 2012 figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de novembre 2012

Tableau 2: Flux

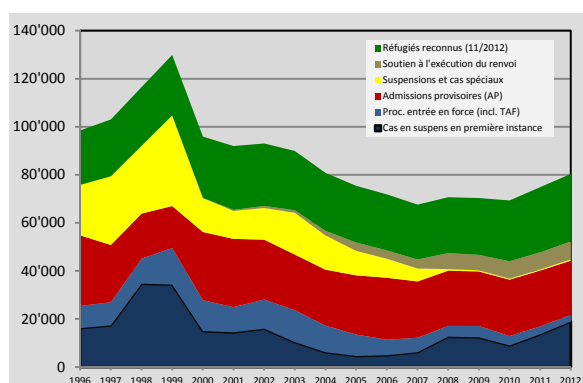
Flux durant la période (personnes)	Année 2011	Année 2012	+/- en%	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	8'243	9'712	17.8	4'800	4'912
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	8'306	6'343	-23.6	2'846	3'497
Demandes d'asile en Suisse	22'551	28'631	27.0	8'208	20'423
Cas réglés en première instance	19'467	24'941	28.1	6'214	18'727
Décisions positives	3'711	2'507	-32.4	1'294	1'213
Décisions négatives	4'281	4'928	15.1	1'829	3'099
Non-entrées en matière (NEM)	9'688	14'008	44.6	2'317	11'691
Radiations	1'787	3'498	95.7	776	2'722
Dublin: Requêtes procédure out	9'347	11'029	18.0	1'319	9'710
Dublin: Requêtes procédure in	1'611	2'342	45.4	341	2'001
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	7'014	9'328	33.0	1'035	8'293
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	907	1'186	30.8	173	1'013
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	7'099	9'130	28.6	1'046	8'084
Dublin: Transferts procédure out	3'621	4'637	28.1	439	4'198
Dublin: Transferts procédure in	482	574	19.1	74	500
Admissions provisoires	3'070	2'060	-32.9	921	1'139
Admissions provisoires LAsi et LEtr	2'159	1'572	-27.2	723	849
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	911	488	-46.4	198	290
Levées et fins admissions provisoires	3'248	2'706	-16.7	1'160	1'546
Réexamens	1'654	1'533	-7.3	539	994
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'581	1'490	-5.8	521	969
Révocations et extinctions asile	1'715	1'114	-35.0	521	593
Cas de rigueur: Demandes	2'150	1'875	-12.8	788	1'087
Cas de rigueur: Approbations	2'068	1'818	-12.1	773	1'045
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	1'866	1'674	-10.3	716	958
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	35	26	-25.7	12	14
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	167	118	-29.3	45	73

Règlements et sorties du processus asile	20'496	26'773	30.6	6'773	20'000
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	6'892	5'088	-26.2	2'459	2'629
Départs après décision d'asile	4'179	7'182	71.9	2'091	5'091
Autres sorties du processus asile	9'425	14'503	53.9	2'223	12'280
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	3'551	4'400	23.9	1'036	3'364
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	604	480	-20.5	42	438
Documents obtenus	2'447	2'786	13.9	675	2'111
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	12'298	15'863	29.0	2'867	12'996
Départs volontaires contrôlés	2'136	3'929	83.9	1'417	2'512
Renvois pays d'origine	3'019	3'405	12.8	422	2'983
Renvois pays tiers	133	164	23.3	21	143
Renvois pays Dublin	3'154	4'093	29.8	347	3'746
Départs non-contrôlés et autres sorties	3'856	4'272	10.8	660	3'612

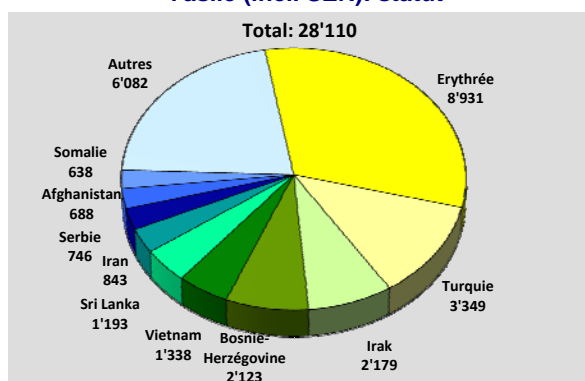
Effectifs



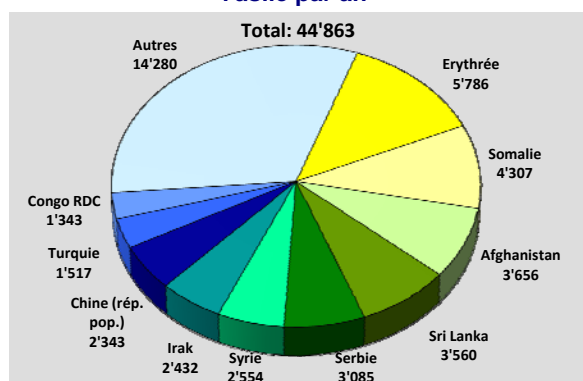
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statut



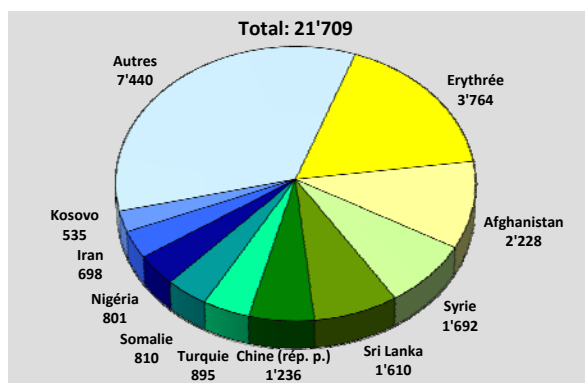
Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an



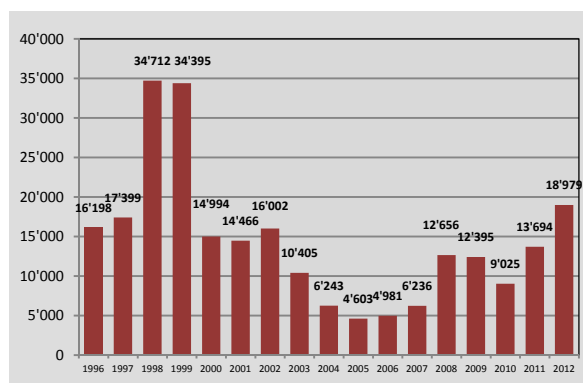
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance

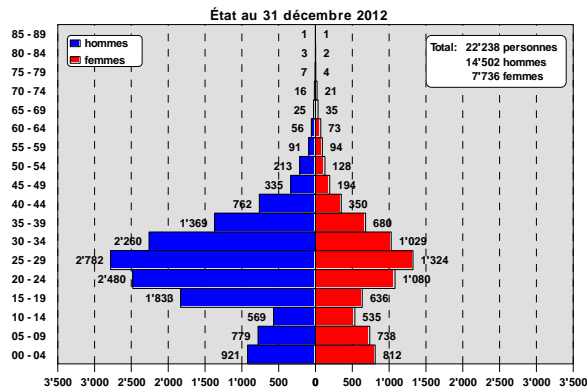


Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance

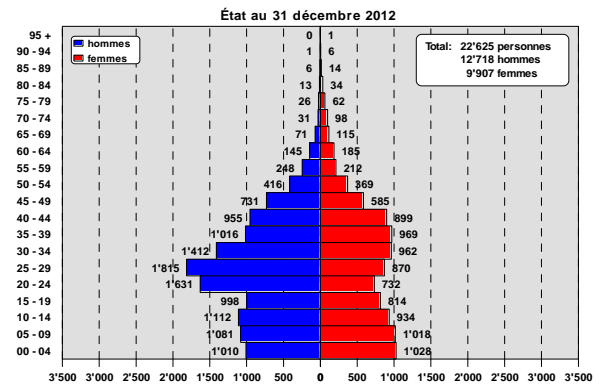


Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

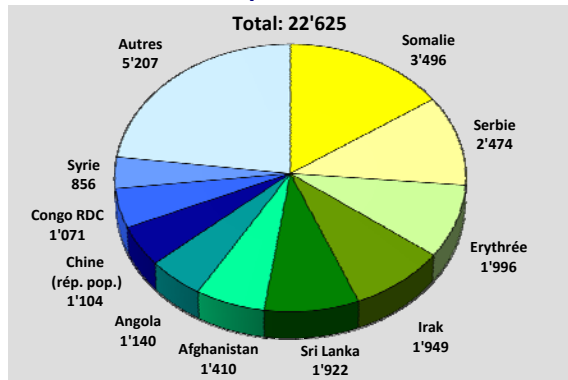
A fin décembre 2012, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 80'454, contre 74'893 l'année précédente, soit une augmentation de 7.4%. Parmi ces personnes, 28'110 avaient le statut de réfugié reconnu, 22'625 étaient admises à titre provisoire et 460 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2012, 18'979 demandes étaient en suspens en première instance (auprès de l'ODM) et 2'730 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens en deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 69 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 7'481 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



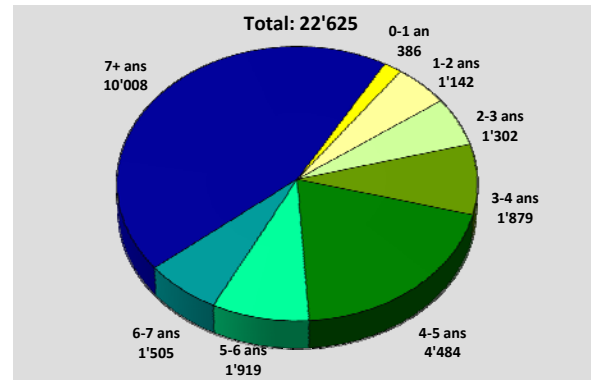
Graphique 7: Requirants à titre provisoire par sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)



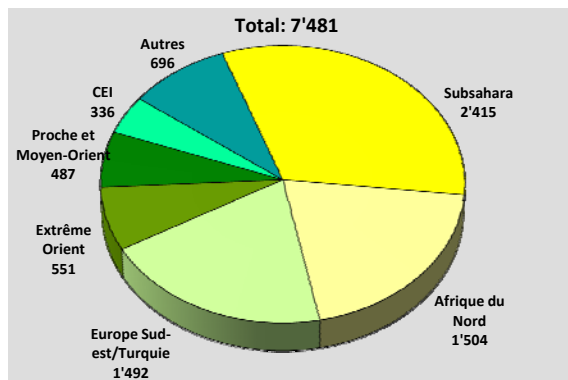
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge



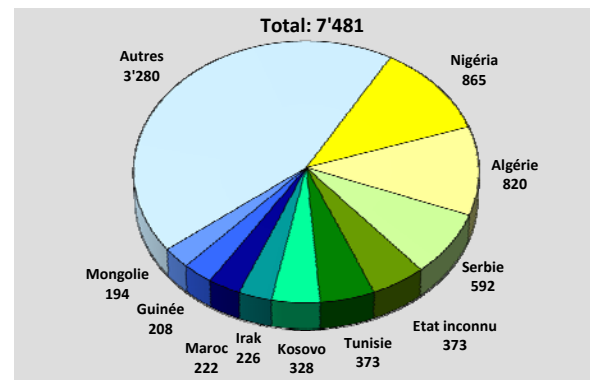
Graphique 9: Admissions provisoires: pays de provenance



Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

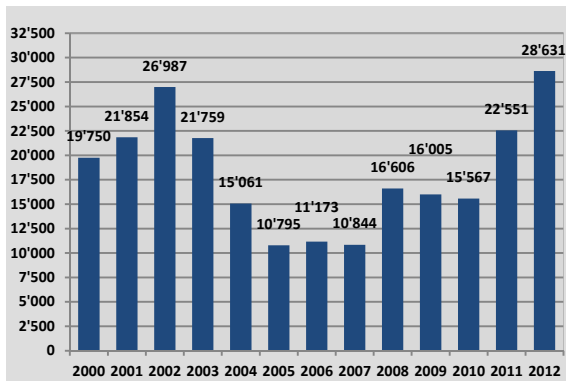


Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions

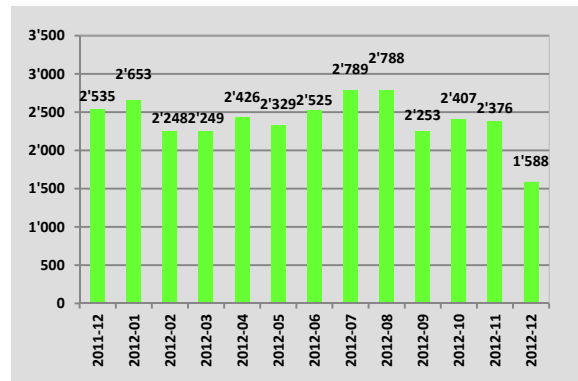


Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

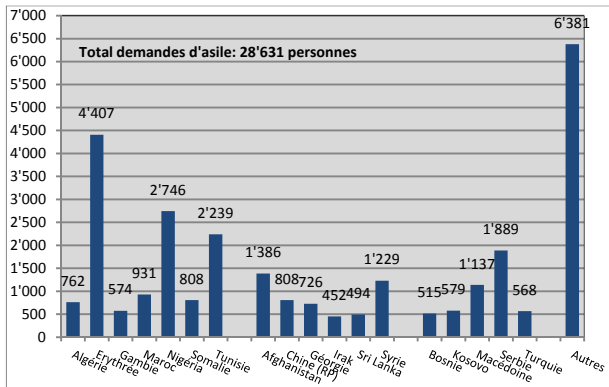
Demandes d'asile



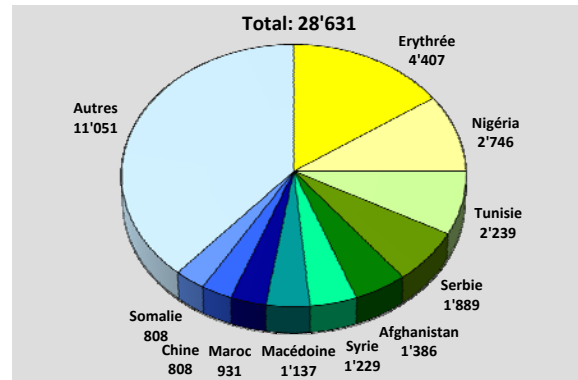
Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois



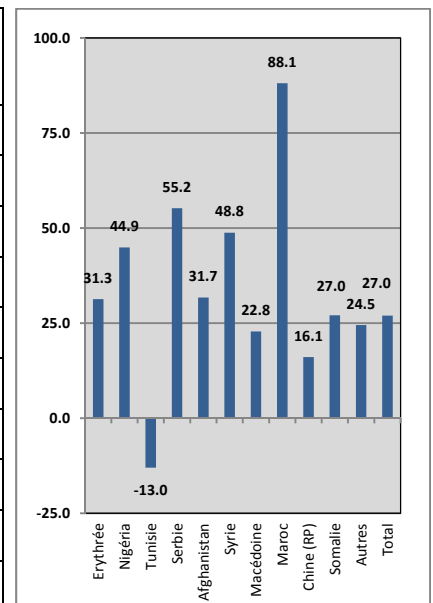
Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance



Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nationalité	Demandes d'asile 2011	Demandes d'asile 2012	En pour cent du total
1	Erythrée	3'356	4'407	15.4
2	Nigéria	1'895	2'746	9.6
3	Tunisie	2'574	2'239	7.8
4	Serbie	1'217	1'889	6.6
5	Afghanistan	1'052	1'386	4.8
6	Syrie	826	1'229	4.3
7	Macédoine, ex-Rép youg.	926	1'137	4.0
8	Maroc	495	931	3.3
9	Chine (rép. pop)	696	808	2.8
10	Somalie	636	808	2.8
	Autres	8'878	11'051	38.6
	Total	22'551	28'631	



Graphique 17: Variation en pour cent

Durant l'année 2012, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'588 (décembre) et 2'789 (juillet). En 2011, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'235 (janvier) à 2'566 demandes (novembre).

Sur les 28'631 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 4'407 (15.4%) provenaient de l'Erythrée (3'356 en 2011), 2'746 (9.6%) du Nigéria, 2'239 (7.8%) de la Tunisie, 1'889 (6.6%) de la Serbie et 1'386 personnes (4.8%) de l'Afghanistan. La Syrie figure en sixième position, avec 1'229 demandes (4.3%), suivie de la Macédonie (1'137 demandes, 4%) et du Maroc avec 931 personnes (3.3%).

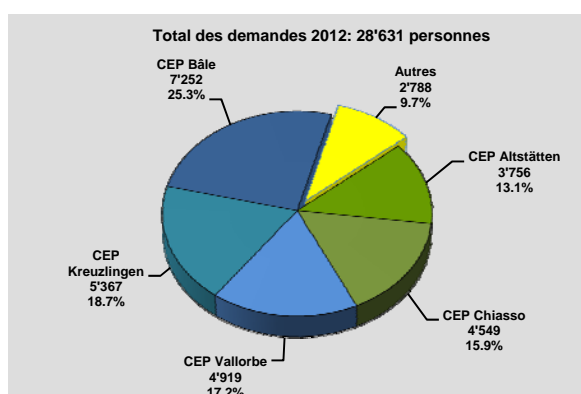
A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement plus de la moitié de l'ensemble (61.4%).

Demandes dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

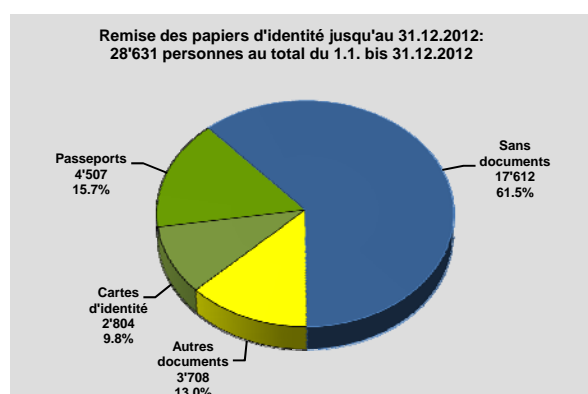
Sur les 28'631 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 25'843 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 28'631 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, 7'311 (soit 25.5% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2012, un total de 340 demandes d'entrée ont été déposées dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten. 78 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 58, soit une augmentation de 34.5%) et 262 à Zurich (année précédente: 252, soit une augmentation de 3.9%). Pour l'année 2012, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Syrie, l'Afghanistan, la RDC, de l'Iran et de l'Irak; à l'aéroport de Genève, la Chine (rép. pop.), la Syrie, l'Erythrée, la RDC et de Sri Lanka.

L'ODM a prononcé dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten jusqu'à fin 2012 un total de 243 autorisations d'entrée pour un taux d'entrée de 71.5% (année précédente: 56.8%).

Demandes d'entrée déposées à l'étranger

Les représentations suisses à l'étranger ont enregistré 7'667 demandes d'entrée (6'273 en 2011). L'entrée a été accordée à 579 reprises. A fin décembre, au total 6'307 demandes d'entrée déposées à l'étranger étaient encore pendantes.

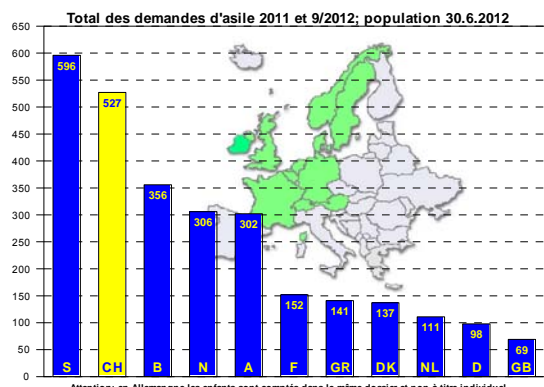
Demandes de réexamen

Au total, 1'533 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2012 contre 1'654 l'année précédente. Durant l'année, l'ODM a statué sur 1'490 demandes de réexamen (1'581); 174 (290) ont été acceptées et 950 (967) rejetées. Dans 300 cas (247), l'ODM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. A la fin de l'année sous revue, 470 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (412 à fin 2011).

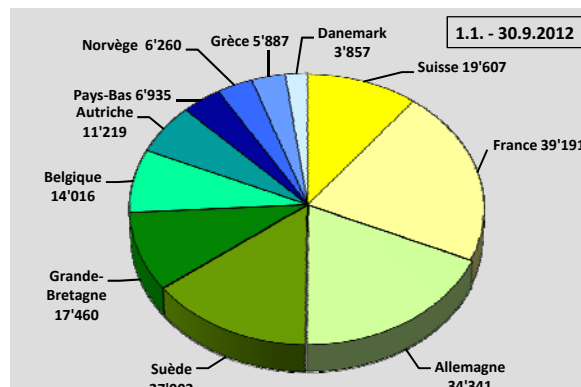
Procédure Dublin

En 2012, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 11'029 (2011: 9'347) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 9'328 (7'014) cas et 4'637 (3'621) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 2'342 (1'611) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 1'186 (907). Au total, 574 (482) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. L'ODM a en outre prononcé 9'130 (7'099) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 34, al. 2, let. d, LAsi).

Demandes d'asile en comparaison internationale

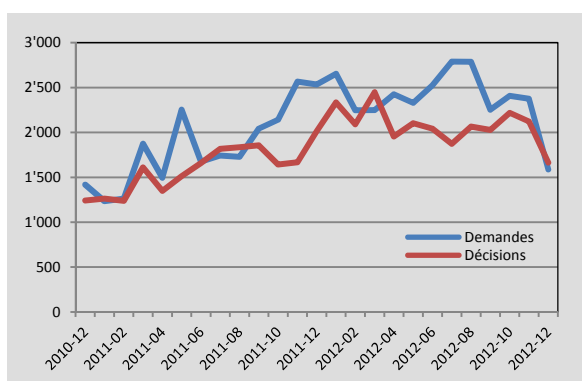


Graphique 20: Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants

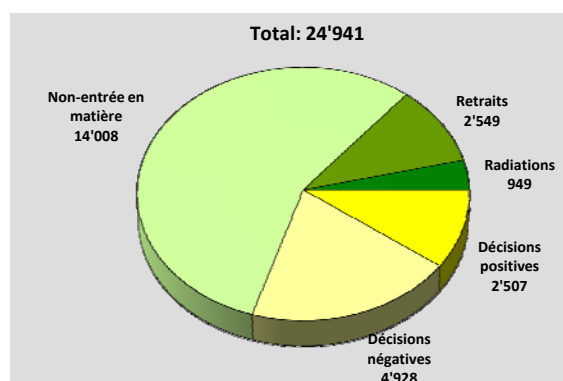


Graphique 21: Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG

Cas traités en première instance



Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités



Graphique 23: Cas traités en première instance

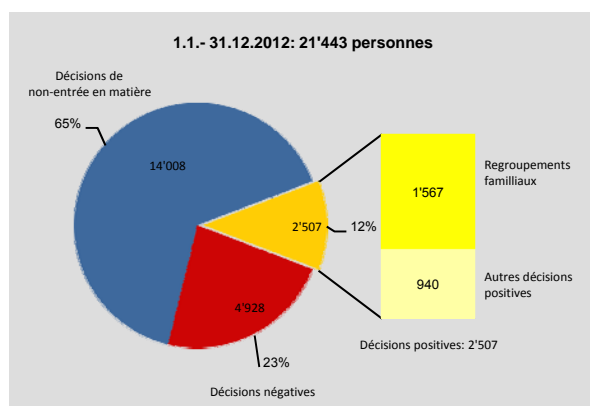
Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2011	Règlements 2012	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	3'711	2'507	-1'204	-32.4
taux moyen de reconnaissance	21	11.7		
Décisions négatives	4'281	4'928	647	15.1
Non-entrées en matière (NEM)	9'688	14'008	4'320	44.6
Radiations	1'787	3'498	1'711	95.7
Total	19'467	24'941	5'474	28.1
Demandes en suspens	13'694	18'979	5'285	38.6

De janvier à décembre 2012, 24'941 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 2'507 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 11.7% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

En ce qui concerne les nations générant le plus grand nombre d'octrois de l'asile en 2012, le taux correspondant s'élève à 64.4% (1'332 personnes) pour l'Erythrée et à 32.5% (184 personnes) pour la Syrie. Il est de 36.7% (160 personnes) pour la Turquie et de 27.9% (136 personnes) pour l'Irak. Enfin, le taux est de 14.1% (120 personnes) pour le Sri Lanka, de 21.9% (97 personnes) pour la Somalie, de 33% (92 personnes) pour l'Iran, de 26% (44 personnes) pour l'Ethiopie, de 35.8% (39 personnes) pour le Togo et de 7.1% (38 personnes) pour la l'Afghanistan.

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).



Graphique 24: Décisions de première instance

Parmi les 2'507 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 1'567 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 940 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

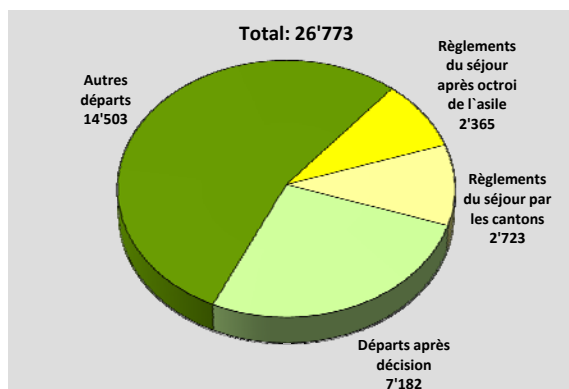
De janvier à décembre 2012, l'asile a été révoqué pour 1'114 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 2'706 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Serbie (400), de l'Irak (275), de la Somalie (275), du Sri Lanka (224), de l'Afghanistan (169), de l'Angola (167) et de l'Erythrée (153).

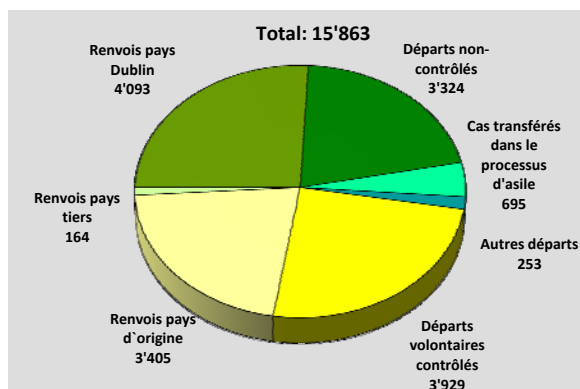
Tableau 5: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2011	2012	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	3'248	2'706	-542	-16.7
Révocation ou fin de l'asile	1'715	1'114	-601	-35.0

Règlements du séjour et sorties du processus asile



Graphique 25: Règlements du séjour et sorties du processus asile



Graphique 26: Sorties après soutien à l'exécution du renvoi

Tableau 6: Règlements du séjour

	Règlements 2011	Règlements 2012	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	3'691	2'365	-1'326	-35.9
Admissions provisoires	3'070	2'060	-1'010	-32.9
AP LAsi et LEtr	2'159	1'572	-587	-27.2
AP avec qualité de réfugié	911	488	-423	-46.4
Règlements de police des étrangers 1)	756	734	-22	-2.9
Règlements cas de rigueur 2)	1'891	1'702	-189	-10.0
Autres règlements	554	287	-267	-48.2
Total	9'962	7'148	-2'814	-28.2

1) Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

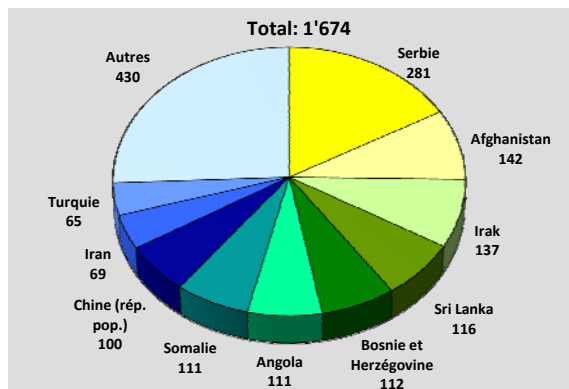
2) Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7.

De janvier à décembre 2012, 7'148 personnes (9'962 en 2011) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs.

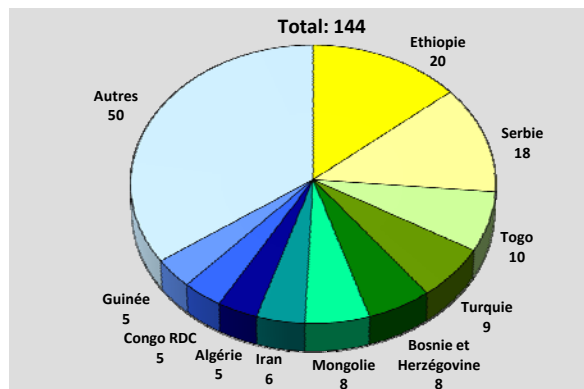
2'365 personnes ont obtenu et 2'060 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de la Syrie (232), de l'Erythrée (217) et de la Somalie (179 personnes),

Durant la même période, 2'723 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 1'702 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur²⁾, 1'021 autres par réglementation ordinaire de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

Cas de rigueur



Graphique 27: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LÉtr: pays de provenance



Graphique 28: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance

Tableau 7: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2011	Règlements 2012	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LÉtr après admission provisoire	1'866	1'674	-192	-10.3
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	202	144	-58	-28.7
procédure d'asile pendante	35	26	-9	-25.7
procédure d'asile close	167	118	-49	-29.3
Total	2'068	1'818	-250	-12.1

Tableau 8: Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile

	Nationalité	Règlements et sorties 2011	Règlements et sorties 2012	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	3137	2'060	7.7	-1'077	-34.3
2	Nigéria	1'828	2'838	10.6	1'010	55.3
3	Tunisie	2'018	2'767	10.3	749	37.1
4	Serbie	1'463	3'012	11.3	1'549	105.9
5	Afghanistan	437	602	2.2	165	37.8
6	Macédoine, ex-Rép youg.	696	1'416	5.3	720	103.4
7	Syrie	376	485	1.8	109	29.0
8	Maroc	373	806	3.0	433	116.1
9	Chine (rép. pop.)	203	182	0.7	-21	-10.3
10	Algérie	566	721	2.7	155	27.4
	Autres	9'399	11'884	44.4	2'485	26.4
	Total	20'496	26'773	100.0	6'277	30.6

Tableau 9: Sorties après soutien à l'exécution du renvoi

	Nationalité	Sorties 2011	Sorties 2012	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	1'907	2'260	8.4	353	18.5
2	Serbie	945	1'985	7.4	1'040	110.1
3	Tunisie	763	1'397	5.2	634	83.1
4	Macédoine, ex-Rép youg.	595	923	3.4	328	55.1
5	Albanie	598	684	2.6	86	14.4
6	Kosovo	450	583	2.2	133	29.6
7	Algérie	394	473	1.8	79	20.1
8	Géorgie	341	381	1.4	40	11.7
9	Maroc	197	336	1.3	139	70.6
10	Roumanie	207	323	1.2	116	56.0
	Autres	5'901	6'518	24.3	617	10.5
	Total	12'298	15'863	100.0	3'565	29.0

En ce qui concerne le processus d'asile, 7'182 personnes ont été enregistrées dans la rubrique «Départs après décision d'asile». S'y ajoutent 14'503 autres départs comprenant 2'383 départs dans les délais prescrits, 52 rapatriements dans le pays d'origine et 12 retours dans un Etat tiers, 3'640 départs non contrôlés et 86 décès et radiations du séjour en raison d'un doublon ou d'une double demande. De plus, 917 affaires de séjour en suspens ont fait l'objet d'une radiation administrative en 2012, la compétence relative à ces personnes après le retrait de leur demande d'asile ayant été transférée de la Confédération aux cantons. L'application de la procédure Dublin s'est traduite par une baisse de 7'413 personnes de l'effectif du processus asile (dont rapatriements dans un Etat Dublin 311 et 7'102 dans la rubrique «Départs après décision Dublin»).

2'136 départs dans les délais prescrits, 3'405 rapatriements dans le pays d'origine, 164 retours dans un Etat tiers, 3'324 départs non contrôlés ont par ailleurs été enregistrés après le soutien à l'exécution du renvoi en dehors du processus d'asile. En outre, 5'041 autres départs ont encore été enregistrés. Il s'agissait surtout de personnes qui ont été renvoyées dans un Etat Dublin (4'093) ou de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives en raison d'un doublon ou d'une double demande et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe par exemple les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF ([Statistique en matière d'asile](#))¹⁾. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile (asylstatistik@bfm.admin.ch).

¹⁾ http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/de/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Répertoire des tableaux

	page
Tableau 1 Effectifs	6
Tableau 2 Flux	7
Tableau 3 Demandes d'asile par pays d'origine	11
Tableau 4 Cas traités et demandes en suspens en première instance	14
Tableau 5 Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	15
Tableau 6 Règlements de séjour	16
Tableau 7 Cas de rigueur prononcés	17
Tableau 8 Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile	17
Tableau 9 Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	18

Répertoire des graphiques

	page
Graphique 1 Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) - statut	9
Graphique 2 Personnes relevant du domaine de l'asile par an	9
Graphique 3 Réfugiés reconnus: pays de provenance	9
Graphique 4 Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	9
Graphique 5 Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	9
Graphique 6 Demandes d'asile en suspens en première instance par an	9
Graphique 7 Requérrants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire)	10
Graphique 8 Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	10
Graphique 9 Admissions provisoire: pays de provenance	10
Graphique 10 Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	10
Graphique 11 Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	10
Graphique 12 Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	10
Graphique 13 Demandes d'asile par an	11
Graphique 14 Demandes d'asile par mois	11
Graphique 15 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	11
Graphique 16 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	11
Graphique 17 Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	11
Graphique 18 Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure	12
Graphique 19 Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure	12
Graphique 20 Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	13
Graphique 21 Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	13
Graphique 22 Evolution des demandes d'asile et cas traités	14
Graphique 23 Cas traités en première instance	14
Graphique 24 Décisions de première instance	15
Graphique 25 Règlements du séjour et sorties du processus asile	16
Graphique 26 Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	16
Graphique 27 Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr: pays de provenance	17
Graphique 28 Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	17